

### Durée d'application de la déviation de la RD1212

Pour les Médiévales : la déviation dans le sens Flumet-Megève débutera dès le vendredi 2 août à 15h (la voie Megève-Flumet restera ouverte) puis sera totale du samedi 3 août à 6h jusqu'au dimanche 4 août à 21h sans interruption (nuit comprise).

Pour la brocante : le 15 août de 6h à 20h

### Organisation générale de déviation de la RD1212 (en jaune sur le plan)

La RD1212 sera déviée à partir du rond-point des Rafforts via les Varins, empruntant ainsi la route des Belles, la route des Varins, la route de l'Arly et la route des Grabilles.

**La RD1212 restera ouverte du rond-point des Rafforts à la pharmacie** avec possibilité de redescendre par la route des Varins.

### Circulation interdite dans le centre ville (zone verte et violette sur plan)

La circulation est totalement interdite sur le tronçon de RD1212 pour tous véhicules (les cyclistes devront mettre pied à terre). Cet espace sera transformé en zone piétonne entièrement dédiée à la fête.

### Route du Marais / route du Crystal d'Arly : zone piétonne sauf accès aux personnes arrivant en séjour

La route du Crystal d'Arly et le début de la route du Marais (de l'école à la route du Crystal d'Arly) sont totalement piétons les 3 et 4 août puisqu'une partie des animations a lieu sur les bords de l'Arly. L'accès sera libre dans la nuit, entre le samedi 19h30 et le dimanche matin 9h.

L'autre partie de la route du Marais reste accessible aux riverains par la ruelle située derrière la Maison de la Presse (sauf le 15 août où tout le secteur est fermé en journée).

### Route de la Tonnaz / route des Granges / allée de l'église

Pour accéder, emprunter le début de la route de Bellevarde puis l'allée du Pré Joli et la route de l'Aiguille du Midi avant de tourner à droite dans l'allée du Facteur, qui permet de rejoindre la route de la Tonnaz.

Pour sortir, passage allée du Facteur et descente devant la pharmacie.

L'ensemble de cet itinéraire (aller comme retour) sera organisé en sens unique pour faciliter la circulation.

*Disposition particulière pour l'accès du secteur de l'allée de l'église : les riverains habitant allée de l'église et au début de la route de la Tonnaz disposeront d'un accès réservé, un point de contrôle étant installé face à l'hôtel La Griyotire.*

### **BUS :**

L'arrêt de bus « Chef lieu » sera supprimé du 2 août 15h jusqu'au 4 août au soir, ainsi que le 15 août. L'arrêt « Meuret » est maintenu.

2, 3 et 4 août 2019 / 15 août 2019



## **Fermeture du centre ville à la circulation automobile Déviation de la RD1212**

**A l'occasion de deux manifestations organisées dans le centre village, la Route Départementale 1212 (RD1212) va être déviée en direction des Varins. Cette année, le périmètre piéton sera différent durant les Médiévales et durant la brocante du 15 août. Le secteur piéton ira de la Maison de la Montagne jusqu'au chalet « Le Remonte Pente » durant les Médiévales. Le périmètre se prolongera durant la brocante où la circulation sera interdite jusqu'à la route du Plan de Meuret (celle-ci restant ouverte à la circulation).**

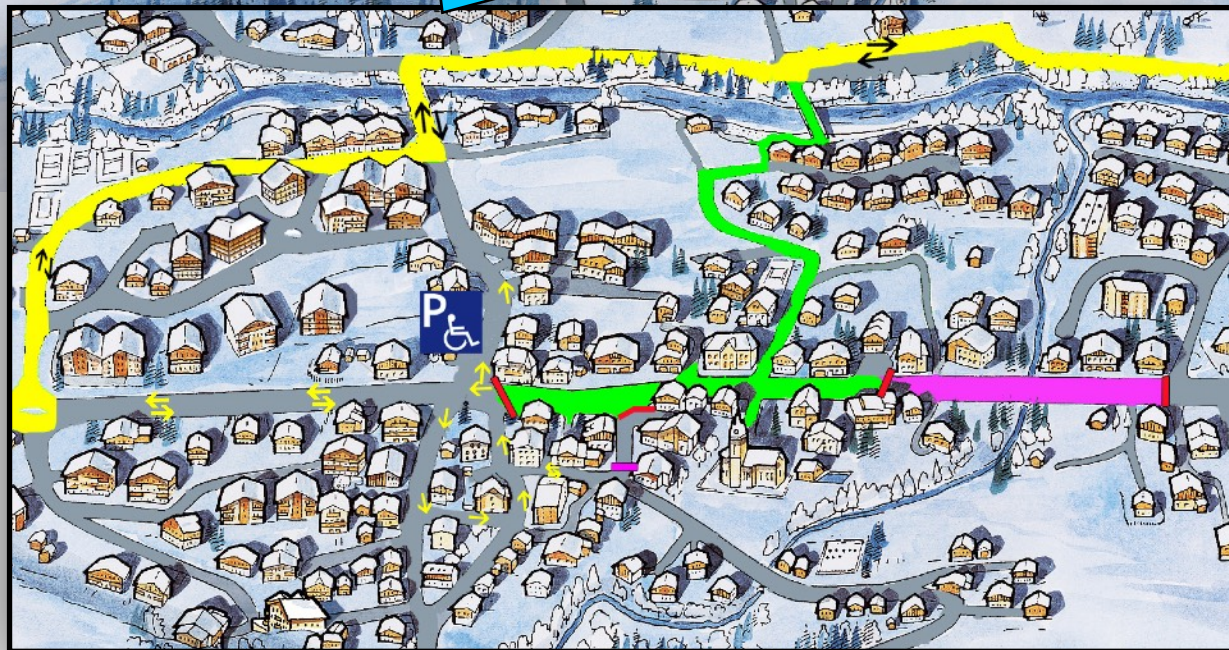
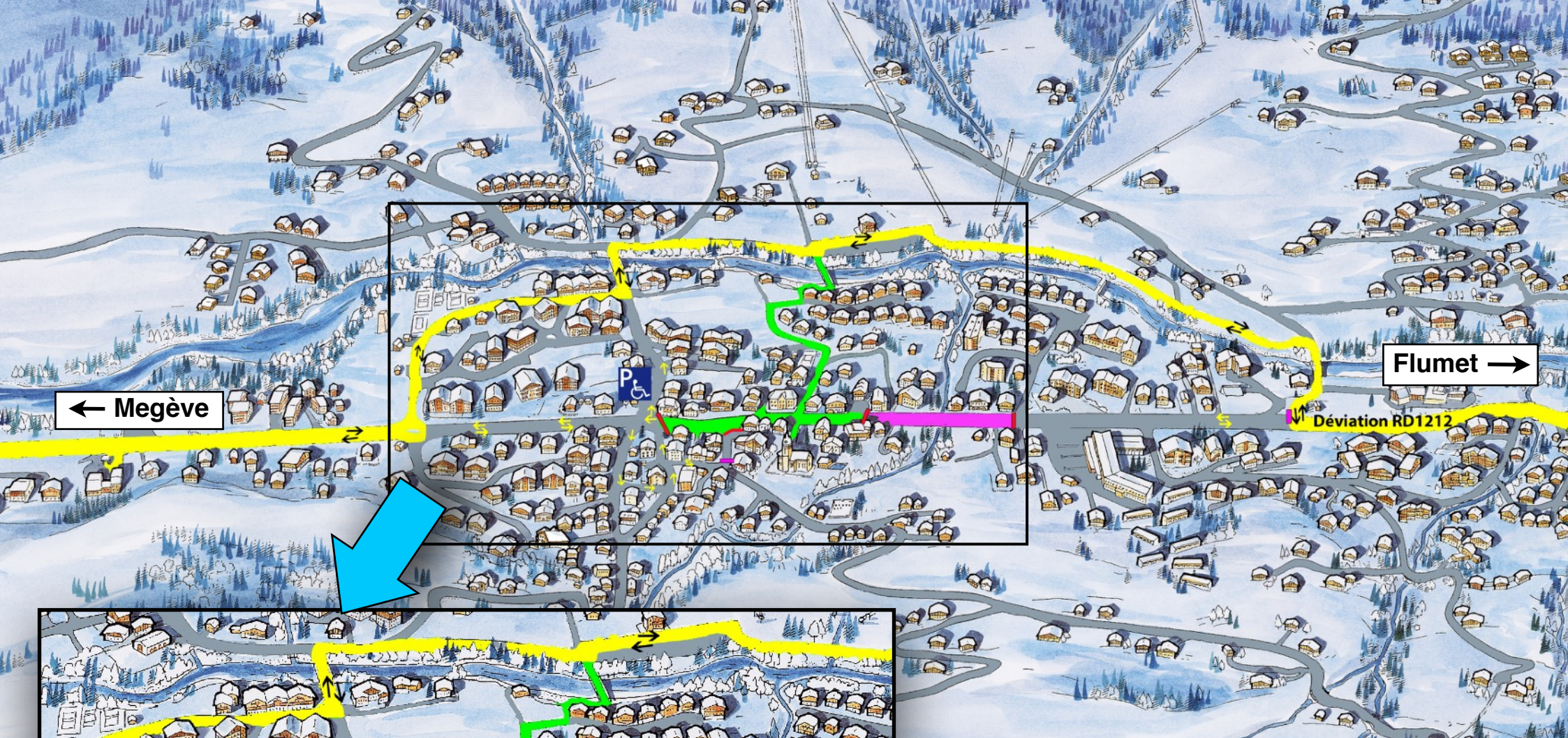
C'est pourquoi nous avons réalisé ce document qui vous permettra de mieux comprendre le plan de circulation établi spécialement pour ces 3 journées. Nous ne pouvons, bien sûr, que vous inviter à limiter vos déplacements durant cette période et profiter au maximum de la fête dans le village.




**Nous invitons les hébergeurs touristiques à prévenir dès à présent leurs hôtes** afin qu'ils puissent connaître les conditions pour accéder ou quitter leur logement, notamment pour le samedi 3 août, jour de départs et d'arrivées.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et pour vous aider si vous rencontrez le moindre problème ou la moindre inquiétude.

Nous vous souhaitons de belles fêtes et une bonne saison d'été !

**La Municipalité**



-  Zone piétonne des Médiévales  
Circulation véhicules interdite
-  Zone piétonne élargie le 15 août  
Circulation véhicules interdite
-  Tracé de la déviation de la RD1212